

COMITE DE CONCERTATION

Six dossiers wallons, zéro flamand

La Wallonie interpelle le fédéral sur des dossiers qui concernent les deux entités.

Les Flamands eux, font leur popote interne...

● **Martial DUMONT**

Le Comité de concertation est composé de ministres du gouvernement fédéral et des gouvernements des Communautés et Régions. Cette assemblée débat des différents dossiers qui, dans le cadre d'une bonne gouvernance, nécessitent une collaboration entre les différents niveaux de pouvoir et doivent être vérifiés en ce qui concerne les différentes compétences.

Et au petit jeu des interpellations des entités fédérées au fédéral, la Wallonie semble être la plus active : six dossiers wallons sont actuellement sur la table pour cinq bruxellois, un de la Fédération Wallonie-Bruxelles et... zéro dossier flamand.

Thalys, allocations, etc.

Les dossiers présentés par Paul Magnette et qui requièrent une attention particulière du fédéral, partie prenante, ne sont pas de la petite bière. Ils ont et auront un impact énorme sur l'avenir socio-économique de la Région wallonne.

Comme la soumission des intercommunales à l'impôt sur les sociétés par exemple, qui a été évoquée le 24 février en Comité de concertation.

Ou comme le nécessaire assouplis-

sement des règles européennes SEC qui modifient le périmètre de la dette (tout investissement est inclus dans la dette) : les trois Régions plaident dans le même sens. Les dossiers du financement du ring d'Anvers et du tram liégeois sont la preuve d'une urgence en la matière.

La Région wallonne veut également parler avec le fédéral du Thalys wallon, dont l'exploitation est suspendue (supprimée ?), ce qui, selon Magnette, nuit considérablement à l'économie wallonne.

Le ministre-président expliquera également son désaccord avec le projet fédéral de faire un saut d'index y compris pour les allocations familiales. Le fédéral ne peut décider cela tout seul, juge Magnette puisque cette compétence est désormais régionalisée.

Lors de cette réunion, on parlera encore des accords énergie-climat et de l'impact sur les pouvoirs locaux des politiques menées par les autres niveaux de pouvoir.

Autant de sujets brûlants, donc. Dont on n'est pas sûr, cela dit, que le fédéral se saisira avec un enthousiasme débordant... ■



COMMENTAIRE

par **Martial DUMONT**

Tout un symbole

Une Région wallonne qui interpelle le fédéral à tire-larigot dans une série de dossiers sur lesquels elle n'a pas totalement la main (ou n'est pas sûre de l'avoir), et une Région flamande qui trace son chemin, fait sa popote interne sans réellement se soucier de ce qui se passe à l'échelon supérieur, ça prouve trois choses.

1. Que les Flamands ont intégré, digéré la 6^e réforme de l'État parce qu'ils la préparaient depuis bien longtemps. Contrairement aux francophones qui n'étaient « demandeurs de rien » et qui, aujourd'hui continuent péniblement à courir après le train.

2. Que les Flamands sont dans un état d'esprit quasiment pré-séparatiste ou, à tout le moins, totalement tourné vers un confédéralisme où l'État fédéral doit intervenir le moins possible.

3. Que, contrairement aux Flamands, les Wallons et leur majorité PS-cdH n'ont virtuellement aucun relais à l'étage supérieur. Parce que le MR n'a pas envie d'être très réceptif. Mais aussi parce que, même s'ils voulaient l'être, les libéraux, seuls francophones au gouvernement fédéral, n'en ont pas vraiment les moyens.